

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à la délibération : 9

L'an deux mille dix-neuf

le vendredi 14 juin, à 20 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est rendu, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 10 juin 2019

Étaient présents : Jean-Pierre KOËGLER, Jean-Baptiste MÉRILLOT, Jacques GRANGEREAU, Daniel BERTOCCHI, Annick VACELET, Céline PICHON, Gérard PIANET.

DATE D’AFFICHAGE

Le 20 juin 2019

Étai(en)t excusé(e)(s) : Nicolas GETE (procuration à Annick VACELET) et Alexis MURA (procuration à Jean-Pierre KOËGLER).

Est désigné Secrétaire de séance : Céline PICHON.

Le Maire informe, l'Assemblée qu'une consultation a été adressée à deux entreprises, pour l'entretien des espaces verts de la Commune.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Consultation pour entretien des espaces verts : choix du prestataire.

Le ESAT "Les Glycines" et Accro - vert ont été destinataires d'un dossier contenant :

n° 2019 - 22

- Un bordereau des prix unitaires,
- Un descriptif des lieux concernés : cimetière, salle de convivialité, aire de pique-nique (route de St Lothain), château d'eau et périmètre immédiat (situé sur la Commune de Plasne),
- Les périodes et une estimation du temps d'intervention, afin de leur permettre de chiffrer les prestations.

Ceci pour la tonte et la taille des haies.

Le dossier a été présenté aux Conseillers, lors de leur période de garde, des élections européennes.

Les prestations sont les suivantes :

- Tonte (hachage de l'herbe de tonte, pour la redéposer sur la pelouse) avec finitions et nettoyage.

Localisation : cimetière, salle convivialité, abords alambic (**6 passages**).

- Fauchage.

Localisation : aire de pique-nique, château d'eau et périmètre immédiat (**1 passage**).

- Taille de la haie de lauriers, y compris l'enlèvement des déchets des mauvaises herbes ainsi que l'évacuation des déchets.

Localisation : cimetière - salle convivialité (**1 passage**).

- Taille de la haie de charmilles, y compris l'enlèvement des déchets des mauvaises herbes ainsi que l'évacuation des déchets.

Localisation : aire de pique-nique (**1 passage**).

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**Consultation pour entretien des
espaces verts : choix du
prestataire.**

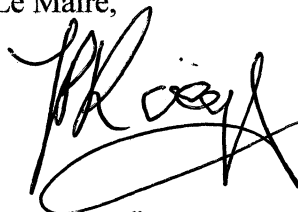
À L'UNANIMITÉ,

**- DÉCIDE de retenir l'entreprise "Accro vert", la moins disante de
cette consultation, pour la somme de 1 812,00 € TTC et pour l'année
2019.**

Ainsi délibéré, les an, mois et jour que dessus,

n° 2019 - 22

Le Maire,



Jean-Pierre KOËGLER

